

LIVRET D'ACCUEIL

**des stagiaires en
formation avec l'APESA**

Technopole Hélioparc - 2, Avenue du Président Pierre Angot 64053 Pau Cedex 09 -
Tél : +33 (05) 59 30 46 26

N° SIRET : 404 910 929 000 11 – APE 7219 Z – N°TVA FR 53 404 910 929

Organisme de formation, certifié Qualiopi sous la catégorie Actions de formation,
enregistré sous le ° 72640158264 auprès de la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



BIENVENUE !

Cher apprenant, chère apprenante,



Nous sommes très heureux de vous accueillir au sein de notre organisme de formation !

A l'APESA, à travers nos activités de formation et de conseil, nous sommes animés par un même objectif : vous accompagner dans vos projets de transitions sur les plans environnemental, social et économique.

Notre équipe pédagogique, composée d'experts engagés et proches du terrain, conçoit et anime des formations qui répondent aux besoins spécifiques des entreprises et des collectivités publiques :

- En proposant une approche systémique, transversale et multi-experte,
- Basée sur des travaux de recherche précurseurs,
- Sur son expérience en accompagnement d'entreprises et de collectivités,
- Et sur sa capacité à transformer ses expertises en solutions techniques.

Nous sommes persuadés que chaque apprenant a un rôle essentiel à jouer dans la transition vers une société plus soutenable. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour vous fournir les outils, les connaissances et le soutien nécessaires pour devenir un acteur du changement.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions !

Bonne formation !

Laetitia Bielka
Référente formation

QUI SOMMES-NOUS ?

L'APESA

ACCOMPAGNE LES ORGANISATIONS DANS LEURS PROJETS DE TRANSITIONS SUR LES PLANS ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

en incarnant pour eux :

- le **conseiller réglementaire du quotidien** en matière de SSE (Santé, Sécurité & Environnement),
- le **maître d'œuvre des transitions** environnementales et socio-économiques,
- l'**accélérateur de solutions technologiques** de valorisation de bioressources.

Nous sommes présents à :

- **PAU**, Technopôle Hélioparc
- **PAU MONTARDON**, Agrosite
- **TARNOS**, PTCE Sud Aquitaine
- **BORDEAUX**, Cours du Médoc
- **POITIERS**, Campus Universitaire

En quelques chiffres :

- Création en 1995
- 50 collaborateurs
- 4,2M€ de chiffre d'affaires en 2024



L'OFFRE DE FORMATION DE L'APESA

La transmission des savoirs et outils est dans l'ADN même de l'APESA.

En quelques chiffres :

- Depuis 2007
- 15 experts formateurs
- + de 20 formations au catalogue
- Un parcours de formation "Transitions" du CHEDD (Collège des Hautes Etudes en Développement Durable)

L'APESA est certifiée Qualiopi dans la catégorie "Actions de formation" (cf. p.7).

NOTRE APPROCHE PÉDAGOGIQUE

se décline autour de quatre axes

L'expertise

Le contenu de nos formations est issu de nos travaux de recherche scientifique.

Nos formateurs sont reconnus pour leur niveau de technicité.

Notre expérience du terrain et de l'accompagnement enrichit nos formations.

La conviction

L'APESA et ses formateurs sont **engagés dans la transition**.

Ils sont **alignés** entre ce qu'ils disent et ce qu'ils font.

Ils souhaitent **transmettre leurs convictions** pour faciliter la mise en place d'un futur juste et viable pour tous.

L'adaptabilité

Nos formations sont **conçues pour s'adapter** au terrain, aux problématiques, aux structures et aux publics.

L'objectif est d'être **au plus proche des besoins** pour permettre aux solutions d'être pertinentes et actionnables.

La pédagogie

Nous avons le souci de **rendre les connaissances et compétences accessibles** à tous, de la vision stratégique à la mise en oeuvre opérationnelle.

Nos formateurs sont formés pour transmettre leur expertise de façon pédagogique.



NOTRE ÉQUIPE FORMATION

Nos formateurs

Nos 15 formateurs sont aussi chercheurs et/ou consultants. Ils nourrissent leurs interventions de leurs **travaux de recherche** et de veille ainsi que de leur **expérience d'accompagnement de structures sur le terrain**.

Ils sont par ailleurs **formés à la conception et l'animation de formations** et bénéficient d'ateliers pédagogiques réguliers pour améliorer ensemble leurs pratiques.

Notre équipe support



Laetitia Bielka est notre **référente formation**,

- Elle développe et pilote l'offre de formation de l'APESA,
- Elle anime et coordonne la communauté des formateurs,
- Elle est garante de la qualité dans le cadre de la certification Qualiopi.

laetitia.bielka@apesa.fr, 06 52 06 20 15



Fabienne Botto est notre **assistante administrative**,

- Elle est votre interlocutrice en charge des documents administratifs, notamment dans le cadre de la certification Qualiopi (envoi des programmes, conventions, convocations, questionnaires d'auto-positionnement, attestations de formation, enquêtes de satisfaction, ...),

formation@apesa.fr



Sandra Soler, est notre **référente handicap**,

- N'hésitez pas à la contacter si vous avez des questions sur l'**inclusion des personnes en situation de handicap** (analyse des besoins et mise en place des adaptations nécessaires).

rh@apesa.fr

NOTRE CATALOGUE DE FORMATION



Les experts de l'APESA proposent des formations en intra ou en inter dans les domaines suivants :

- Eco-innovation et éco-conception
- Méthanisation,
- Economie circulaire, Ecologie Industrielle et Territoriale,
- Gestion des déchets,
- Achats responsables,
- RSE / RSO,
- Décarbonation,
- Mesure des impacts environnementaux,
- Évaluation et monétarisation des impacts.

Demandez le catalogue complet de notre offre de formation ou retrouvez-la sur notre site internet et contactez-nous pour en savoir plus !



NOS FORMATIONS SUR MESURE



Adapter spécifiquement nos expertises à vos enjeux.

Vous avez un besoin spécifique pour votre organisation et ne trouvez pas d'offre adéquate dans notre catalogue ?

Nos experts créent des formations sur mesure en lien direct avec vous, afin de répondre au mieux aux **spécificités de votre structure, de vos équipes et du niveau d'expertise souhaité.**

INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscription

- Demande d'inscription
 - par mail (formation@apesa.fr)
 - ou par téléphone (06 52 06 20 15).
- Le devis et le programme vous sont envoyés.
- L'inscription à la formation est confirmée dès réception du devis signé.
- La convention de formation est envoyée après accord éventuel de l'OPCO.
- Pré-inscription jusqu'à 15 jours avant la date de début de la formation.
- Inscription définitive jusqu'à 5 jours avant la date de début de la formation.

Modalités pratiques

- Pour les formations en présentiel, **l'adresse exacte est confirmée dans la convocation** qui reprend toutes les informations pratiques.
- Pour les formations en visioconférence, le lien de connexion est indiqué dans la convocation.
- Les **modalités pédagogiques** de chaque formation sont présentées dans le programme transmis aux apprenants.
- En amont de chaque session, le stagiaire est amené à partager ses attentes vis-à-vis de la formation afin de pouvoir adapter au mieux les exemples partagés en séance.

Accessibilité

Si vous avez des besoins particuliers concernant l'accessibilité de la formation, n'hésitez pas à contacter notre référente handicap (rh@apesa.fr) afin de définir ensemble les solutions adaptées.

NOTRE CERTIFICATION QUALIOPi

L'APESA est certifié Qualiopi depuis 2021 au titre de ses actions de formation. Cette certification atteste de la qualité des processus mis en œuvre pour développer les compétences des personnes formées.

Cette certification atteste que **nous répondons à tous les critères qualité** pour être référencables par l'ensemble des financeurs de la formation professionnelle.

Cela vous permet de demander une **prise en charge par votre OPCO** pour votre projet de formation.

Contactez-nous pour en savoir plus sur le financement de votre formation !



REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participant à une action de formation organisée par l'organisme. Il définit les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à ces personnes.

Ce Règlement Intérieur est disponible et consultable par tout stagiaire avant son entrée en formation.

Un exemplaire du présent règlement est affiché de façon permanente sur le site internet de l'organisme de formation et est annexé au livret d'accueil de la formation.

A - Conditions générales

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire accepte tacitement les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par APESA.

B - Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans le lieu de la formation, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu en intra sur le site de votre structure, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de la structure.

C - Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées ou de la drogue dans les locaux de l'organisme et/ou de se présenter aux formations en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogue ;
- De fumer ou de manger pendant une formation et dans les salles de cours ;
- D'amener des animaux ;
- D'emporter, de copier ou de modifier les supports de formation sans accord préalable ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- D'utiliser leurs téléphones portables à des fins personnelles durant les sessions ;

Les stagiaires s'engagent à observer les comportements en usage dans toute collectivité ainsi que les règles fixées par le formateur.

Ils s'engagent à respecter les règles d'écoute et de prise de parole permettant la libre expression du groupe.

Ils s'imposent un maximum de correction et de courtoisie entre eux et vis à vis des personnes qu'ils sont appelés à côtoyer.

Il est interdit de faire preuve de violence physique ou verbale, notamment à caractère sexiste ou discriminatoire.

D - Protection des personnes et des biens

Elle est assurée par des installations et équipements de sécurité dans le respect de la réglementation. (Cf. affichage des consignes de sécurité dans les couleurs des locaux et des bâtiments concernés).

E - Consignes générales d'incendie

Toute personne témoin d'un début d'incendie doit immédiatement :

1/ Appeler les secours en composant le (0)18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable.

2/ Suivre les Consignes générales d'évacuation du lieu de formation.

REGLEMENT INTERIEUR

F - Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement des biens personnels des stagiaires

APESA décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux (salle de formation, locaux administratifs, parking,...).

G - Présence - Absence et retard

Les stagiaires sont tenus :

-de suivre toutes les séquences programmées par le prestataire de formation avec assiduité et sans interruption

-de respecter les horaires transmis au préalable et d'être ponctuels

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Des feuilles de présence sont émargées par les stagiaires, par demi-journées, et contresignées par l'intervenant.

Le stagiaire est tenu de :

- renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action et de s'abstenir de réaliser des émargements anticipés pour les sessions n'ayant pas encore eu lieu
- remplir le questionnaire de satisfaction en fin de formation

A l'issue de l'action de formation, le stagiaire se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation.

H - Règles disciplinaires

En cas de problème grave, APESA peut prononcer l'une des sanctions suivantes à l'égard des stagiaires : rappel à l'ordre, avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive. Cette décision ne sera prise qu'après avoir informé préalablement l'intéressé des griefs retenus contre lui et avoir entendu ses explications. En cas d'incident ou de litige durant la formation, tout stagiaire peut, après en avoir informé le formateur, demander à être reçu par le responsable d'APESA.

I – Force majeure

En cas de force majeure (événement imprévisible et extérieur), APESA sera libéré de toute obligation envers le stagiaire.

J - Procédure de réclamation

Les différentes parties prenantes à l'action de formation (clients, bénéficiaires, formateurs) ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'organisme de formation ou de faire remonter auprès du même organisme tout incident ou dysfonctionnement constaté lors de la réalisation de la prestation.

Dans le cadre de la procédure de gestion des événements indésirables de l'organisme de formation ; les parties prenantes peuvent formuler leur réclamation :

- oralement par téléphone ou en face-à-face auprès du responsable en charge de la formation (dans les deux cas, la réclamation sera enregistrée dans un formulaire de déclaration d'un événement indésirable).
- ou par courrier postal adressé à : APESA, Technopole Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot, 64000 Pau
- ou par courrier électronique à formation@apesa.fr

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée au déclarant dans les meilleurs délais.

NOTRE POLITIQUE DE GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

APESA s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

1) Identité et destinataires des données :

Les données personnelles sont collectées et traitées par APESA, Technopole Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot, 64000 Pau. Les données collectées par l'APESA, par voie de formulaire ou dans le cadre des relations contractuelles, sont exclusivement destinées à l'APESA. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Pour l'exercer, veuillez contacter : info@apesa.fr

2) Finalités

L'APESA s'engage à ne collecter vos données que pour des finalités précises, explicites et légitimes et à les traiter dans le respect des finalités énoncées ci-dessous. APESA s'engage à ne traiter que les données vous concernant qui sont pertinentes (principe de minimisation) au regard des finalités pour lesquels elles sont collectées. Vos données sont stockées sur le territoire français et ne font pas l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne. Les données demandées ont comme finalité la gestion des formations. Les informations et données personnelles traitées vous concernant sont nécessaires à la gestion des formations (de l'inscription à la facturation et à l'évaluation). Ces informations peuvent également être conservées aux fins de preuve dans le respect des obligations légales et réglementaires (garantie, litige, délais de conservation des factures, des conventions, feuilles d'émargement, preuves de paiement correspondants, ...).

3) Données collectées par l'APESA

Nous traitons et collectons les données suivantes :

- Données d'identification (civilité, nom, prénom), éventuellement fonctions
- Données de contact (adresse électronique et numéro de téléphone).
- Le caractère facultatif des données est signalé lors de la collecte. Vos données peuvent être collectées via les formulaires internet ou par mail ou téléphone.

4) Durée de conservation des données

Nous ne conservons les données vous concernant que pour des durées limitées et en cohérence avec la finalité du traitement concerné.

5) Vos droits

Vous êtes informé que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification vous permettant, le cas échéant, de faire rectifier, compléter ou mettre à jour vos données à caractère personnel qui sont inexactes ou incomplètes, ainsi que d'un droit à l'effacement de vos données personnelles ou à une limitation du traitement. De plus, vous disposez d'un droit, pour motifs légitimes, de vous opposer au traitement de vos données ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant effectué par l'organisme de formation constitue une violation du RGPD. Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits ainsi que définir des directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement ou à la communication de vos données après votre décès en vous adressant :

- par courrier postal à l'adresse suivante : APESA, Technopole Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot, 64000 Pau
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@apesa.fr

CONTACTEZ-NOUS !

APESA - Technopole Hélioparc - 2, Avenue du Président
Pierre Angot 64053 Pau Cedex 09 - Tél : +33 (05) 59 30 46 26

FORMATION APESA

laetitia.bielka@apesa.fr

ADMINISTRATIF

formation@apesa.fr

AUTRES

contact@apesa.fr

RETROUVEZ-NOUS !



BONNE FORMATION !



Technopole Hélioparc - 2, Avenue du Président Pierre Angot 64053 Pau Cedex 09 - Tél : +33 (05) 59 30 46 26

N° SIRET : 404 910 929 000 11 – APE 7219 Z – N°TVA FR 53 404 910 929

Organisme de formation, certifié Qualiopi sous la catégorie Actions de formation, enregistré sous le ° 72640158264
auprès de la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.